



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/11/2019

Dossier complet le :

15/01/2020

N° d'enregistrement :

2 019,4069

### 1. Intitulé du projet

Demande de CAS PAR CAS dans le cadre de la modification d'un élevage avicole soumis à autorisation sur la commune de WARHEM (69).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL JEAN CARTON

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

JEAN CARTON

RCS / SIRET

3 9 4 8 3 5 6 9 8 0 0 0 1 7

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1 : Installations classées pour la protection de l'environnement. Sous-catégorie a : Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	La SARL JEAN CARTON est une exploitation de poules pondeuses de 302 820 emplacements. Elle est donc soumise à autorisation au titre de la rubrique 3660 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Son arrêté préfectoral d'exploitation actuellement en vigueur date du 26 février 2018.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SARL JEAN CARTON (WARHEM), présente un élevage de poules pondeuses et un centre de conditionnement d'œufs. Elle est autorisée pour un effectif de 302 820 poules pondeuses. Actuellement, le site comprend 4 bâtiments de poules pondeuses en cage (soit 142 820 emplacements) et deux en volières (160 000 emplacements). Les effluents générés sont des fientes, des eaux de lavages (épandues sur une parcelle agricole) et des eaux usées (traitées sur le site). la société souhaiterait abandonner la production sur ses 4 bâtiments en cage et la remplacer par une production en volière dans deux nouveaux bâtiments construits parallèlement aux deux volières existantes. Les 4 bâtiments en cage serviront au stockage de matériel. L'effectif total serait augmenté de 6 292 poules pour un effectif après projet de 309 112 poules pondeuses. Les principaux travaux associés à ce projet consistent en la construction des deux nouveaux poulaillers, leur raccordement aux réseaux existants et à l'aménagement des accès. La présente demande inclut également la régularisation de la gestion des fientes normalisées : l'arrêté de février 2018 prévoyait une gestion du stockage des fientes via la construction d'un nouveau bâtiment de stockage F1bis, accolé au bâtiment de stockage existant F1. L'exploitation n'a à ce jour pas souhaité construire F1bis mais a mis en place une convention de reprise d'une partie des fientes par Terrial. Après projet, la gestion ne sera pas modifiée avec 1 709 t/an de fientes stocké dans F1 à destination d'agriculteurs tiers et une reprise hebdomadaire du reste par Terrial.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'arrêter la production d'œufs de poules en cage et de passer tout le système en volières.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La SARL JEAN CARTON exploite actuellement deux bâtiments en volière sur son site. Le projet est d'en faire construire deux nouveaux, sur le même modèle, parallèlement aux volières existantes. Le terrain choisi pour la construction des nouveaux bâtiments est actuellement une parcelle cultivée par l'exploitation individuelle de M. Jean CARTON. La construction de nouvelles volières se fait sur un terrain pratiquement plat. Le projet sera construit sur une plate-forme. La terre végétale déblayée sera valorisée sur les parcelles agricoles de l'exploitation individuelle de M. Jean CARTON. Le reste sera utilisé pour les zones où un remblaiement est nécessaire. La construction des volières suivra un programme de travaux visant à concentrer les opérations et minimiser le temps des travaux.

À l'entrée de chaque bâtiment seront installés quatre silos d'aliments de 30 tonnes (soit un total de 8 silos d'une capacité de stockage totale de 240 tonnes). À l'arrière des deux bâtiments se trouvera un local de séchage des fientes et une plateforme couverte avec une benne de stockage des fientes séchées, en attente de reprise hebdomadaire par la société Terrial. Le même type d'installation a été finalement adopté sur les deux premières volières. Les accès des bâtiments seront stabilisés.

Les deux nouveaux bâtiments seront alimentés en eau par le forage existant présent sur le site.

Les raccordements électriques et téléphoniques se feront depuis les bâtiments les plus proches, c'est-à-dire les volières P5 et P6. Les eaux de lavage des bâtiments et les eaux issues des sanitaires seront collectées et stockées dans une fosse enterrée au sud du bâtiment P7.

Un fossé d'infiltration sera creusé entre les deux nouveaux bâtiments pour réceptionner les eaux pluviales des versants intérieurs des toits. Un réseau de collecteurs sera mis en place entre les nouveaux bâtiments et la réserve incendie pour alimenter cette dernière avec les eaux pluviales issues des pans extérieurs des toitures.

Les murs sont en béton avec lisses en tôle laquée beige et couverture de la toiture en panneaux sandwich beige pour se fondre avec les autres bâtiments. Une intégration paysagère pour ces deux nouveaux bâtiments est envisagée.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après projet, SARL JEAN CARTON n'élèvera plus que des poules pondeuses en volières. 309 112 poules seront présentes réparties dans les 4 bâtiments, soit 80 056 dans chaque volière préexistante (P5 et P6) et 74 500 dans chaque nouvelle volière (P7 et P8). En comparaison à la situation du site au moment de l'arrêté préfectoral de 2018, l'augmentation d'effectif prévu modifie peu le fonctionnement général du site en matière de livraison et d'expédition d'animaux, d'aliments et autres intrants nécessaires au fonctionnement de l'élevage. En revanche, l'arrêt de l'activité de conditionnement sur le site d'exploitation (transféré sur un autre site) a entraîné une forte baisse du trafic ( Environ 1 500 allers-retours en moins sur le site depuis).

Concernant la gestion des effluents, la gestion actuelle n'est pas celle présentée dans le dossier d'autorisation de 2018. Les fientes normalisées issues des deux premières volières sont actuellement stockées en partie dans le local de stockage de fientes, ainsi que dans une benne de 30 tonnes régulièrement reprise par la société Terrial. Le même fonctionnement sera adopté pour les deux nouvelles volières. Après projet, la quantité de fientes annuellement produite est estimée à 3 709 tonnes. 1709 tonnes seront stockées dans le bâtiment de stockage actuel et vendues à des exploitations agricoles locales. La capacité de stockage du bâtiment F1 de 3 500 m<sup>3</sup> soit 1 400 tonnes ce qui permet un stockage de plus de 7 mois conformément à la Directive Nitrates. Le reste sera enlevé au fur et à mesure de la production par Terrial.

Avec l'arrêt du conditionnement sur le site et de la production dans P1,P2,P3,P4 - remplacée par la production dans P7 et P8 - la quantité d'eau prélevée augmente d'environ 500 m<sup>3</sup> par an. La production d'eau de lavage augmente d'environ 6 m<sup>3</sup>. Le plan d'épandage actuel pour ces eaux, incluant une parcelle de culture de l'exploitation individuelle de M. Jean Carton, reste suffisant. L'augmentation de la quantité d'effluents à épandre sera notifiée dans le Porter à Connaissance qui sera déposé en Préfecture pour déclarer les modifications que l'exploitant souhaite apporter au site d'exploitation.

Les bâtiments P1 à P4 deviennent des bâtiments de stockage de matériel agricole. Il n'y aura donc plus de production d'effluent (fientes et eaux de lavage) associée à ces 4 bâtiments. Une partie des équipements sera mobilisée dans les nouveaux bâtiments.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La SARL JEAN CARTON est actuellement soumise à Autorisation (Arrêté préfectoral du 26 février 2018).

La présente demande de cas par cas est effectuée en amont d'un porter à connaissance pour modifications d'une Installation Classée Pour la Protection de l'Environnement en Autorisation.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface Emprise Volière P7 + P8 + Locaux de Séchage et stockage des fientes	5 480 m <sup>2</sup>
Surface imperméabilisée supplémentaire (Accès à l'entrée et au stockage)	2 514 m <sup>2</sup>
Effectif de poules pondeuses après-projet	309 112 emplacements
Augmentation de l'effectif	6 292 emplacements
Quantité de fientes produites après projet	3 709 tonnes par an

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

1508 rue du puythouck  
59380 WARHEM

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 2° 3 2' 0 1" 8    Lat. 5 0° 5 8' 4 6" 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?    Oui     Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?    Oui     Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La SARL JEAN CARTON est un élevage de poules pondeuses en volière et en cages avec un centre de conditionnement d'oeufs. Elle a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation le 26 février 2018, lui permettant d'exploiter jusqu'à 302 820 poules pondeuses.

Actuellement, l'activité de conditionnement d'oeufs (oeufs de l'exploitation et oeufs d'autres exploitations) qui existait initialement sur le site a été déplacée à Wormhout. Le site actuel n'est plus concerné. L'exploitation souhaite arrêter l'exploitation de ses bâtiments en cage et construire deux nouvelles volières en remplacement.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	« Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures routières et ferroviaires de l'État » est en cours d'élaboration dans le département du Nord. Il a été soumis à consultation publique du 20/05/2019 au 20/07/2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide à enjeux ne se situe à proximité du site d'exploitation. La zone humide à enjeux la plus proche est le marais audomarois, à plus de 30 km au sud-ouest du site d'exploitation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPRn (Plan de Prévention des Risques naturels) a été prescrit le 13 février 2001 concernant le risque inondation et concerne la commune de Warhem. Il n'a pas encore été finalisé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement toute l'eau utilisée par l'exploitation est issue d'un forage qui prélève dans l'aquifère des Sables du landénien des Flandres. Après projet, la quantité d'eau consommée est estimée à environ 25 000 m <sup>3</sup> soit une augmentation d'environ 500 m <sup>3</sup> par rapport à la situation actuelle. Ce prélèvement supplémentaire reste très faible au vu de la taille de la masse d'eau qui couvre près de 2 663 km <sup>2</sup> . La consommation reste supérieure à 10 000 m <sup>3</sup> /an mais inférieure à 200 000 m <sup>3</sup> /an. Elle est toujours soumise à déclaration.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est la ZSC des Dunes Flandriennes décalcifiées de Ghyvelde (FR 3100475) à plus de 7 km. Le site est suffisamment éloigné pour ne pas subir d'altération ou de perturbations associées aux travaux et à l'exploitation du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nouveaux bâtiments seront construits sur la parcelle agricole attenante au site actuel.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non. L'activité d'élevage étant déjà existante, il n'y a pas de nouveaux risques associés. L'évaluation des risques sanitaires dans le dossier d'autorisation a conclu à une absence de danger pour les populations les plus à proximité du site.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de passage d'une production en cage à une production en volière a peu d'incidence sur le trafic sur le site. En revanche, avec l'arrêt du conditionnement et la reprise des déjections par la société Terrial, le nombre d'aller retour sur le site associé à cette activité a baissé d'environ 1500 trajets par an.
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Des bruits seront générés durant la phase de travaux (fonctionnement des machines). Après projet, les principales sources de bruit (en dehors du trafic sur site qui évolue peu) sont les animaux, la ventilation, le lavage des bâtiments. Les nouveaux bâtiments sont mieux isolés et comportent moins de ventilateurs que les 4 bâtiments en cage abandonnés. Le bruit sur site devrait donc diminuer.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement des deux nouvelles volières va générer des odeurs (bâtiment d'élevages et stockage d'effluent). La quantité d'odeur générée par l'ensemble du site ne devrait augmenter que faiblement du fait de la fermeture des 4 bâtiments les plus anciens en parallèle de la création des deux volières.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les deux nouveaux bâtiments présenteront des éclairages extérieurs.</p> <p>Les bâtiments étant dans la continuité du site, l'environnement impacté par ces émissions lumineuses est sensiblement le même.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La mise en fonction de nouveaux bâtiments engendre l'émission de gaz à effet de serre (Ammoniac, protoxyde d'azote, méthane) et de particules. En contrepartie, Les rejets issus des bâtiments en cages cessent. Les calculs effectués avec l'outil du GEREP montrent des émissions plutôt constantes pour les GES (variation &lt;2%). En revanche, l'émission de particules augmente avec le mode d'élevage en volière plutôt qu'en cages (+52%). Il y a également une baisse des émissions de CO2 associée à la baisse du trafic sur site, en comparaison à la situation initiale.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les nouveaux bâtiments généreront des eaux de lavage. Ces eaux de lavage seront stockées dans une fosse au Sud des deux nouveaux bâtiments. Globalement la quantité d'eau de lavage à épandre augmente d'environ 6 m3. Elle est estimée à 65 m3 après projet. La parcelle d'épandage actuelle est suffisante pour recevoir ces eaux de lavage. Une notification concernant le volume sera faite dans le porter à connaissance.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les deux nouveaux bâtiments généreront 1 921 tonnes des fientes de volailles. En revanche, l'arrêt de la production dans les 4 bâtiments en cage entraînera une baisse de production de 1 714 tonnes de fientes. Au final le site produira un total de 3 709 tonnes/an. Ces effluents seront enlevés chaque semaine par Terrial (convention) ou vendus à des exploitations locales.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'augmentation d'effectif sur le site entraîne la consommation de davantage d'intrants (aliments) et potentiellement la production de plus de déchets non dangereux (emballages). Cette augmentation reste néanmoins très faible.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'exploitation se trouve en zone agricole éloigné de tout site d'intérêt patrimonial. Les nouveaux bâtiments se trouvent dans la continuité des bâtiments existants et sont de dimension comparable et de même coloris. Une intégration paysagère est envisagée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie de la parcelle où sera implanté le projet ne sera plus cultivée.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet de fermeture de 4 bâtiments d'élevage en cage et de création de deux nouvelles volières s'accompagne d'une hausse d'effectif de 6 291 poules pondeuses. La faible hausse d'effectif n'entraîne pas de hausse significative de la circulation sur site. Au contraire, avec l'arrêt du conditionnement sur site et la reprise des effluents par Terrial, le trafic sur site est en baisse par rapport à la situation lors de l'obtention de l'autorisation d'exploiter. Le remplacement de 4 anciens bâtiments par 2 volières mieux isolées et avec moins de ventilateurs participe à la diminution du bruit généré par le site. Les émissions directes de GES générées par l'élevage sont constantes avec le changement de type de bâtiment et la brumisation. Les seuls effets négatifs notables sont l'augmentation du prélèvement en eau, de l'emprise du site et du volume d'eaux de ruissellement à gérer ainsi que des odeurs. Les prélèvements en eau sont principalement liés à l'abreuvement des volailles. Des dispositifs anti-gaspillage permettront de réduire un maximum les pertes. Les nouveaux bâtiments seront construits au plus près des bâtiments existants pour limiter les surfaces à imperméabiliser (accès). Les eaux des toitures seront en partie infiltrées sur site au niveau d'un fossé drainant creusé entre les deux bâtiments et en partie redirigées vers la réserve incendie. Les eaux de ruissellement des nouvelles surfaces imperméabilisées seront récupérées par des collecteurs et évacués vers un fossé ou la réserve incendie. Concernant les odeurs, les bâtiments seront maintenus fermés et les effluents seront régulièrement repris par Terrial.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Comme vu précédemment, le projet de passage d'un système de cages à un système de volières avec une augmentation d'effectif de 6 292 poules n'engendre pas de nouveaux impacts ou de nouvelles nuisances. Certaines nuisances déjà existantes car associées à l'activité d'élevage comme le bruit ou le trafic sont en diminution avec le projet.

D'autres impacts comme les prélèvements en eau, le ruissellement ou les odeurs feront l'objet de mesures particulières, comme évoqué dans les paragraphes précédents.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à WARHEM

le, 15/01/2020

Signature

*Lu et approuvé*  
**SARL JEAN CARTON**  
1508 Rue du Puythouck  
59380 WARHEM  
Tél. : 03 28 62 02 83  
Fax : 03 28 62 06 57